



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

La défense de l'animal devant le juge administratif

Choisir et conduire son contentieux

Objectif

Le contentieux administratif lié aux animaux connaît un développement marqué ces dernières années. Plusieurs facteurs y contribuent : l'évolution du statut juridique de l'animal, désormais reconnu comme un être vivant doué de sensibilité (art. 515-14 du Code civil) ; la place grandissante de l'animal de compagnie dans la sphère familiale et affective, qui conduit les détenteurs à mobiliser la voie juridictionnelle pour défendre leur lien avec lui ; la multiplication des arrêtés municipaux pris au titre des pouvoirs de police, parfois aux frontières de la légalité ; Les mesures sanitaires adoptées lors des crises successives (grippe aviaire, tuberculose bovine) et la sensibilité accrue du juge administratif aux atteintes portées au droit de propriété et au droit au respect de la vie privée dans ce domaine. Ces évolutions imposent à l'avocat une maîtrise actualisée des voies de recours mobilisables. Face à une décision administrative visant un animal, l'avocat doit immédiatement arbitrer entre plusieurs voies de droit : agir dans l'urgence pour bloquer l'exécution, obtenir l'annulation de la décision, ou engager la responsabilité de l'administration lorsque le préjudice est consommé. Ces procédures obéissent à des logiques distinctes. Ce séminaire propose d'identifier leurs spécificités et d'analyser comment elles peuvent être cumulées de manière stratégique.

Thèmes abordés

Divagation d'animaux ; animaux domestiques ; incompétence du maire et placement chez un particulier ; euthanasie ; évaluation comportementale vétérinaire ; fourrière ; mesures sanitaires ; police spéciale des animaux dangereux ; perte de l'animal.

Programme détaillé

14h00 - 14h05

Introduction

14h05 - 15h00

I. Les pouvoirs de l'administration en matière animale : étendue et limites

- La police administrative générale
- La police spéciale des animaux dangereux
- Les limites des pouvoirs du maire
- Le contrôle du juge

15h00 - 16h30

II. Choisir la bonne voie de recours et l'action indemnitaire

- Le référé-liberté

- Le référé-suspension
- Le recours pour excès de pouvoir
- L'action indemnitaire

16h30 - 18h00

III. Construire la stratégie contentieuse

- Cas pratique n°1
- Cas pratique n°2

18h00

Fin de la formation



Conférence animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 430 €



Date

30 septembre 2026
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 2

Intermédiaire :
approfondissement des
connaissances et des pratiques



Lieu

Paris ou à distance

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

La défense de l'animal devant le juge administratif

Choisir et conduire son contentieux

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

☐ Mme ☐ M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Tarif : **430€ TTC**

Date : **le 30 septembre 2026 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation :

- ☐ **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
☐ **en présentiel** : 3 rue de Nesle 75006 Paris

☐ J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

☐ J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

☐ J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

